

**Fiche de demande de fléchage de stage  
pour les internes signataires d'un contrat CESP ou CET**

Seule cette fiche doit être utilisée pour effectuer une demande de stage fléché.

**Attention : Ne pas la remplir si vous n'êtes pas signataire** d'un de ces contrats d'engagement : CESP ou CET

**Cette demande doit être adressée accompagnée d'une lettre de motivation :**

**A la scolarité** → [med-mg@umontpellier.fr](mailto:med-mg@umontpellier.fr)

**et en copie à l'association des internes** → [contact@silr.fr](mailto:contact@silr.fr)

**Avant le 31 décembre** pour le semestre d'été

**Avant le 01 juillet** pour le semestre d'hiver

Passé ce délai, aucune demande ne sera examinée (*sauf circonstances très particulières*).

Votre demande sera examinée par la commission de fléchage, composée du coordonnateur du DES, des coordonnateurs adjoints, du directeur du DUMG et des représentants du SILR.

La décision vous sera transmise par la scolarité à l'issue de la commission.

**ATTENTION :** le fléchage de stage concerne un territoire et vise à favoriser l'installation future pour connaître l'environnement professionnel. Il n'est donc pas autorisé de changer de zone (sauf si aucun stage n'est disponible).

En cas de choix de l'IMG de changer de territoire, le choix s'effectuera sur la liste classique (sans fléchage).

En cas de stage ambulatoire, il revient au DUMG d'organiser les lignes de stage en fonction de la disponibilité et de la répartition des MSU. Ce n'est pas à l'IMG de créer cette ligne de stage.

---

**Nom - Prénom :** .....

**Mail :** ..... **Promotion :** .....

**Semestre concerné :**     Semestre d'été                       Semestre d'hiver

**Contrat CESP :**     Oui     Non

**Contrat CET :**     Oui     Non

**Type de stage :**

Stage de niveau 1 (praticien)

Stage aux urgences

Stage Santé l'enfant/santé de la femme

Stage Médecine polyvalente

Stage libre

Stage de niveau 2 (SASPAS)

